

**Annexe III**  
**Opérations d'élimination**

- D1 - Dépôt sur ou dans le sol (par exemple mise en décharge, etc)
- D2 - Traitement en milieu terrestre (par exemple biodégradation de déchets liquides ou de boues dans les sols, etc.)
- D3 - Injection en profondeur (par exemple des déchets pompables dans des puits, des dômes de sel, ou des failles géologiques naturelles, etc.)
- D4 - Lagunage (par exemple déversement de déchets liquides ou de boues dans des puits, des étangs ou des bassins, etc.)
- D5 - Mise en décharge spécialement aménagée (par exemple

- placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes des autres et de l'environnement, etc.)
- D6 - Rejet dans le milieu aquatique sauf l'immersion en mer
  - D7 - Immersion en mer, y compris enfouissement dans le sous-sol marin
  - D8 - Traitement biologique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés énumérés à l'annexe III
  - D9 - Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés énumérés à l'annexe III (par exemple évaporation, séchage, calcination, neutralisation, précipitation, etc.)
  - D10 - Incinération à terre
  - D11 - Incinération en mer
  - D12 - Stockage permanent (par exemple placement de contenants dans une mine, etc.)
  - D13 - Regroupement préalablement à l'une des opérations de l'annexe III
  - D14 - Reconditionnement préalablement à l'une des opérations de l'annexe III
  - D15 - Stockage préalablement à l'une des opérations de l'annexe III
  - D16 - Utilisation comme combustible (autrement qu'en incinération directe) ou autre moyen de produire de l'énergie
  - D17 - Récupération ou régénération des solvants
  - D18 - Recyclage ou récupération de substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants
  - D19 - Recyclage ou récupération des métaux ou des composés métalliques
  - D20 - Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques
  - D21 - Régénération des acides ou des bases
  - D22 - Récupération des produits servant à capter les polluants
  - D23 - Récupération des produits provenant des catalyseurs
  - D24 - Régénération ou autres réemplois des huiles usées
  - D25 - Epandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie
  - D26 - Utilisation de matériaux résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées D1 à D25
  - D27 - Echange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations numérotées D1 à D26
  - D28 - Mise en réserve de matériaux en vue de les soumettre à l'une des opérations figurant à l'annexe III